

PENSEZ-Y aussi !

- **MaPrimeRénov'**

Prime gouvernementale attribuée en fonction des travaux effectués et du niveau de ressources.

> www.maprimerenov.gouv.fr

- **Certificats d'économie d'énergie (C2E)**

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, fioul domestique, carburants pour automobiles, etc.).

Ces derniers sont incités à promouvoir l'efficacité énergétique auprès des ménages, collectivités ou professionnels.

Le recours aux C2E permet d'alléger votre facture de 5 à 10%.

- **Eco-prêt à taux zéro**

Il s'adresse à tout propriétaire occupant ou bailleur d'une résidence principale, sans condition de ressources et effectuant un ou plusieurs travaux d'amélioration de la performance énergétique. Plafonné à 30 000€, il est cumulable avec MaPrimeRénov' sous conditions et avec le Fonds Énergie Habitat sans condition. Remboursement fixé sur 10 ans, voire 15 ans selon travaux.

- **TVA à 5,5%** pour tous les travaux de rénovation énergétique

Site internet dédié renovalleechamonix.fr

Ce site vous apporte une assistance renforcée à toutes les étapes de votre projet, en partenariat avec



Soutenu par



Fonds Air Bois : profitez-en **avant le 31/12/2021**. À partir du 1^{er}/01/2022 : **cheminées ouvertes interdites** dans la vallée de l'Arve !
Depuis juin 2020 : extension du Fonds Air Bois (prime de 2000€) aux énergies renouvelables.



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT PRIVÉ en Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Le secteur de l'habitat est identifié, avec celui des transports, comme le principal gisement d'économies d'énergies en matière de réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement. C'est pourquoi la collectivité incite les résidents de la vallée à passer à l'acte de la rénovation énergétique en leur proposant une série d'aides lisibles, pertinentes et efficaces.

Réalisation Mairie de Chamonix © Direction de la communication juillet 2020. Ne pas jeter sur la voie publique, merci !

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE LA VALLÉE DE
CHAMONIX MONT-BLANC
ccvcmb.fr
renovalleechamonix.fr

CONSEILLÈRE
INFO ÉNERGIE
Élodie RONGER
06 21 92 69 97
eronger@innovales.org

PROGRAMME
« HABITER MIEUX »
Gladys MESNIER
04 50 09 51 90
g.mesnier@soliha.fr



LA VALLÉE À
ÉNERGIE POSITIVE +

UN BON PLAN pour ma maison !



Accompagnement personnalisé et gratuit dans votre projet de rénovation énergétique

Deux mercredis par mois, nos conseillers spécialisés vous reçoivent, étudient avec vous votre projet et vous accompagnent dans vos démarches de rénovation énergétique. Vous définissez ensemble la nature et le calendrier des travaux à effectuer. Vous étudiez les différentes aides financières possibles pour finaliser votre plan de financement.

Ces permanences « info rénovation énergétique » sont assurées et financées par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et ses partenaires.

De nombreux travaux de rénovation énergétique sont éligibles aux aides de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix : isolation thermique du toit et des murs donnant sur l'extérieur (isolation par l'extérieur et par l'intérieur), isolation des combles, installation d'une pompe à chaleur, d'un chauffe-eau ou d'un chauffage solaire, pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques, audit énergétique, etc.

Permanences 2020 rez-de-chaussée de la Mairie de Chamonix, de 9h à 12h, sur RDV !

1^{er} & 15 juillet • 5 & 19 août
2 & 16 sept • 7 & 21 oct
4 & 18 nov • 2 & 16 déc



8 AIDES FINANCIÈRES différentes proposées

Fonds Énergie Habitat 1500€ / + 750€

- Aide de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc de 20% du coût des travaux plafonnée à 1500€, sans conditions de ressources, adressée aux propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit de leur résidence principale de la vallée.
- Bonus Régional de 750€ selon performance énergétique.

Fonds Énergie Habitat + 3000€ / + 1000€ / + 750€

- Aide de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc de 20% du coût des travaux plafonnée à 3000€, adressée aux résidents principaux souhaitant faire deux types de travaux en même temps.
- 1000€ supplémentaires du Conseil départemental sous conditions de ressources.
- Bonus Régional de 750€ selon performance énergétique.

Fonds Énergie Habitat ++ 4500€ / + 1000€ / + 750€

- Aide de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc de 20% du coût des travaux plafonnée à 4500€, adressée aux résidents principaux souhaitant faire au moins trois types de travaux en même temps.
- 1000€ supplémentaires du Conseil départemental sous conditions de ressources.
- Bonus Régional de 750€ selon performance énergétique.

Fonds Air Gaz 1000 à 2400€ jusqu'au 30/11/2020 !

- Aide de 1000 à 2400€ pour tout changement d'un dispositif de chauffage ancien au bois ou au fuel au profit de l'installation d'un système gaz (insert, cheminée, poêle, chaudière à condensation), adressée aux résidents principaux ou secondaires, que votre habitation soit ou non raccordée.

Fonds Air Gaz Copropriétés 200€ à 400€

- Aide de 200 à 400€ par lot pour une conversion gaz de votre chaudière, adressée aux résidents principaux ou secondaires.

Aide à l'audit énergétique des copropriétés

- Aide pour inciter les copropriétés à engager des travaux de rénovation énergétique. Prise en charge par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc de 80% du coût de l'audit.

Fonds Air Bois 2000€ jusqu'au 31/12/2021 !

- Aide d'un montant forfaitaire de 2000€ plafonnée à 50% du coût d'acquisition, sans conditions de ressources, adressée aux résidents principaux souhaitant acquérir un appareil de chauffage au bois performant. Depuis juin 2020 : extension du Fonds Air Bois aux énergies renouvelables.

Programme "Habiter Mieux" jusqu'à 70% d'aides

- Aide jusqu'à 70%, adressée aux propriétaires occupants aux revenus modestes à très modestes ou aux propriétaires bailleurs. 20% des foyers de la vallée de Chamonix sont concernés.



• Les Fonds Énergie Habitat (2015), Fonds Énergie Habitat + (2016), Fonds Air Gaz (2017) et Fonds Air Gaz Copropriétés (2019) (conventions CCVCMB et GrDF), Aide à l'audit énergétique des copropriétés (2019) et Fonds Énergie Habitat ++ (2019) sont des dispositifs 100% Vallée de Chamonix.

• Le Fonds Air Bois (2013) est un dispositif mis en place avec l'ADEME, le Conseil régional, le Conseil départemental et les cinq Communautés de Communes de la Vallée de l'Arve, porté par le SM3A.

• Le programme "Habiter Mieux" (2015) est un dispositif créé par l'ANAH, aidé par la Communauté de Communes et le Conseil départemental.